



FILIALE DE LA COMPAGNIE NATIONAL GYPSUM

Unifix Inc.

Conditions générales de vente

Date d'émission : 1^{er} juin 2003

Unifix Inc

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes établissent la politique générale de vente d'Unifix Inc. (ci-après nommée collectivement « Unifix » ou « l'Entreprise »). Pour obtenir de plus amples renseignements sur des gammes de produits particulières, communiquez avec votre représentant Unifix ou consultez la documentation sur les produits.

QUALITÉ

Les employés d'Unifix ont à cœur la satisfaction totale de la clientèle et fournissent des produits et services qui atteignent ou dépassent ses attentes, ce qui vise ultimement à permettre à Unifix de devenir le producteur offrant au plus bas prix les produits, la qualité et les services que préfèrent les clients.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés envers un processus de perfectionnement personnel continu et cherchons toujours à accomplir notre tâche correctement dès la première fois, nous évertuant à travailler ensemble de façon énergique, sécuritaire, intelligente et créative.

PRIX ET PAIEMENT

Tous les prix sont sujets à l'approbation du siège social. Tous les produits seront facturés aux prix en vigueur à la date d'expédition, tel qu'ils sont précisés dans les pages du bulletin de prix courant d'Unifix. L'Entreprise se réserve le droit d'ajuster ses prix courants afin d'utiliser des prix semblables à ceux de ses concurrents. Toutefois, toutes les demandes d'exception de prix doivent être approuvées avant l'expédition d'un produit. Unifix se réserve le droit d'annuler ou de supprimer les ajustements ou les exceptions de prix qui peuvent avoir été faits précédemment afin de faire concurrence à un client, lorsqu'elle juge qu'il serait nécessaire ou prudent de le faire ou que la situation concurrentielle n'existe plus. **TOUS LES PRIX SONT INDIQUÉS SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION.** Toutefois, nous ferons des efforts afin de fournir un délai d'approvisionnement suffisant à nos clients avant de changer un prix. Les produits expédiés à la date d'un changement de prix ou après celle-ci seront facturés aux nouveaux prix.

Les modalités de paiement figurent au recto de chaque facture individuelle et les escomptes au comptant, le cas échéant, sont permis uniquement s'ils sont utilisés dans les délais prescrits sur la facture qui seront calculés à compter de la date de production de la facture. Les paiements qui n'auront pas été reçus à la date d'échéance du versement des montants nets seront en souffrance et risquent d'entraîner une suspension ou une annulation de la commande et de l'envoi de matériaux.

ENTRÉE DES COMMANDES ET CRÉDIT

Les commandes sont passées auprès du personnel du centre de service à la clientèle ou d'un représentant d'Unifix. Une commande est acceptée lorsqu'elle est reconnue par écrit ou qu'elle est expédiée, selon la première des éventualités. Toutes les commandes passées à crédit sont sujettes à révision et à approbation par le Service de crédit d'Unifix. L'Entreprise se réserve le droit de sélectionner ses propres clients. Tous les clients doivent, à sa demande, remplir et mettre à jour, au besoin, un formulaire de demande de crédit d'Unifix et s'engagent à respecter les conditions stipulées sur ce formulaire. L'Entreprise se réserve le droit de rejeter en tout temps toute

commande si elle juge que la responsabilité ou la santé financière du client sont insatisfaisantes.

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS

Les produits d'Unifix sont regroupés en deux catégories :

1. produits standards;
2. produits non standards.

Les produits standards sont (A) « en main » ou (B) « commande spéciale ». Ces produits sont listés dans les catalogues et documents sur les produits. La disponibilité des produits commandés par commande spéciale varie d'une usine à une autre. Consultez un représentant commercial ou représentant en service à la clientèle d'Unifix pour connaître les délais, les quantités, la disponibilité et les prix d'un produit.

Un **produit non standard** est tout article qui varie des spécifications établies dans nos documents sur les produits ou notre bulletin de prix. Les demandes de produits non standards doivent être présentées par un représentant commercial ou le centre de service à la clientèle d'Unifix afin d'obtenir l'approbation nécessaire, qui sera sujette aux conditions suivantes :

1. tout changement apporté à une demande de produits non standards annule automatiquement la demande et une nouvelle demande doit être présentée;
2. les commandes de produits non standards doivent être souscrites dans les 30 jours qui suivent l'approbation. L'expédition doit être terminée dans les 30 jours qui suivent la date de fabrication;
- 3. la commande est non résiliable;**
4. comme condition de la fabrication de produits non standards, Unifix se réserve le droit d'expédier un excédent de commande ne dépassant pas 5 % de la commande finale et le client doit s'engager à accepter cette condition.

UNITÉ DE QUANTITÉ

Unifix a développé des emballages standards pour la plupart de ses produits. Ces emballages peuvent varier d'une usine à une autre. Ces unités nous permettent de standardiser les pratiques de chargement et d'optimiser les installations, ainsi que de satisfaire les exigences relatives au chargement des transporteurs responsables de la livraison. Les demandes d'unités non-standards des clients doivent être minimisées en raison des dépenses supplémentaires qu'elles occasionnent à l'usine.

RÉVISIONS/ANNULATIONS

Le personnel du centre de service à la clientèle doit traiter les révisions ou annulations de commandes de produits standard. L'avis doit être reçu avant le chargement des produits, sinon le client devra effectuer le paiement.

DÉROUTAGE

Les frais qu'occasionnent le déroutage, le changement au contrat de transport, le déchargement assisté par le chauffeur, l'immobilisation ou le stationnement que facture le transporteur conformément aux clauses du contrat de transport sont facturés au client lorsque ces événements surviennent à la demande du client. Le client ne peut pas faire dérouter des envois sans avoir obtenu l'approbation préalable d'Unifix.

MÉTHODE D'EXPÉDITION

1. Envoi en camion complet – une commande pour un camion complet ou plus, par tranches de camion complet, de produits expédiés d'une usine unique.
2. Envoi en wagon complet – une commande pour un wagon complet ou plus, par tranches de wagon complet, de produits expédiés d'une usine unique
3. Chargement partiel – une commande de charge partielle de produits expédiés d'une usine unique. Les quantités minimales figurent au bulletin de prix applicable.
4. Ramassage par un client.
5. Conteneur

Dans tous les cas, Unifix se réserve le droit de choisir le transporteur et l'itinéraire d'acheminement. Les frais supplémentaires encourus en raison de l'utilisation d'un transporteur ou d'un itinéraire qu'a précisés le client lui seront imputés.

FRAIS DE TRANSPORT DES MARCHANDISES

À moins que cela ne soit précisé aux présentes ou approuvé préalablement par Unifix, tous les envois sont expédiés franco à bord de l'usine d'Unifix ou d'un autre lieu d'expédition, payés par l'expéditeur. Sur demande, les envois peuvent figurer sur un connaissement à fret payable à destination. L'Entreprise se réserve le droit d'interdire les ramassages par les clients à l'endroit et au moment où elle le juge opportun. Aux usines où les ramassages par les clients sont permis, l'envoi peut être ramassé sans rabais pour frais de transport ou avec un rabais pour frais de transport déterminé avant l'expédition. Dans le cas des envois franco à bord, tous les frais de transport sont facturés au client en plus du prix facturé pour les produits, à moins que les minimaux de fret payé d'avance ne soient atteints. Dans le cas de tous les envois, le titre et le risque de perte et de dommage aux produits sont transférés au client au moment de la livraison par Unifix au transporteur.

ENVOIS MAXIMAUX

Tous les envois en camion complet et en wagon complet seront chargés à leur capacité maximale admissible.

LIVRAISON

Nous tenterons de satisfaire toutes les demandes raisonnables de la part d'un client pour une date de livraison précise. Toutefois, nous ne pouvons pas assurer la livraison à une heure précise de la journée. Unifix ne sera pas responsable de tout défaut ou délai de livraison ou autre problème d'exécution survenu en raison d'un incendie, d'une inondation, d'une tempête de vent, d'un conflit

de travail, d'un bris d'équipement ou à une usine, d'une émeute ou d'une agitation, d'une explosion, d'une guerre ou en raison de toute autre cause indépendante de sa volonté.

ENVOIS AVEC ARRÊTS INTERMÉDIAIRES

Un envoi avec arrêts intermédiaires est un envoi en camion complet ou en wagon complet se déplaçant vers une destination finale avec un arrêt ou plus. Les arrêts doivent être sur la route la plus directe entre l'usine d'expédition et la destination finale. Pour connaître les restrictions en matière de distance et de nombre d'arrêts ainsi que les frais d'envois avec arrêts intermédiaires, consultez l'information relative aux conventions de ventes de produits particulières.

RETOURS

Les demandes de retour de produits doivent être préalablement approuvées par l'usine de fabrication d'Unifix concernée. Si la raison du retour diffère d'une réclamation en temps opportun en vertu de la garantie limitée d'Unifix pour les produits, des frais de manutention de 10 % seront déterminés (20 % si les produits ont été achetés pour revendre) et le client payera tous les frais de transport. Tout retour de produits est aussi sujet à inspection et à acceptation à notre usine. Tous les ajustements de crédit autorisés s'appliqueront uniquement si les produits sont retournés dans l'état dans lequel ils ont été expédiés. **LES PRODUITS NON STANDARD NE PEUVENT PAS ÊTRE RETOURNÉS.**

Aucun crédit ne sera accordé dans le cas des retours non autorisés.

RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX ARTICLES MANQUANTS OU ENDOMMAGÉS

Le client doit immédiatement signaler au transporteur les articles manquants ou endommagés durant le transport. Pour sa propre protection, le client devrait obtenir un bon de livraison annoté indiquant le nombre d'articles manquants ou endommagés sur toutes les copies du bon de livraison **au moment de la livraison**. La signature lisible du chauffeur doit figurer sur toutes les copies du bon de livraison. Unifix continuera d'aider les clients avec leurs réclamations relatives aux articles perdus ou endommagés. Toutefois, nous avons besoin de l'aide et de la coopération de nos clients pour faire valoir ces droits de réclamation auprès des transporteurs. Des instructions détaillées des procédures peuvent être obtenues de votre représentant commercial ou représentant du service à la clientèle Unifix.

Lorsque du dommage dissimulé est découvert à un moment ultérieur, et qu'il n'est pas apporté à l'attention du transporteur ou reconnu par lui au moment de la livraison, les conditions suivantes s'appliquent :

1. le client doit conserver le produit et tous les matériaux d'emballage afin qu'ils puissent être inspectés par le transporteur;
2. le transporteur doit être avisé et une inspection doit être demandée dans les 15 jours ouvrables suivant la date de livraison. Le non-respect de cette condition entraînera l'annulation de tous les droits de réclamation;
3. si un produit est déplacé du point de livraison avant l'inspection par le transporteur, les droits de réclamation sont mis en péril.

UN CLIENT NE POURRA EN AUCUNE CIRCONSTANCE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION, S'IL A MIS AU REBUT UN PRODUIT QUI A ÉTÉ ENDOMMAGÉ DURANT LE TRANSPORT, QUE LES DOMMAGES SOIENT DISSIMULÉS OU AUTRE, SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE DU TRANSPORTEUR OU D'UNIFIX. AVANT DE RETOURNER TOUT MATÉRIAU À UNE USINE, L'AUTORISATION DE L'USINE DOIT ÊTRE OBTENUE.

RÉCLAMATIONS RELATIVES À LA QUALITÉ

Lorsqu'il existe une plainte relative à la qualité de tout produit :

1. le client doit immédiatement aviser le représentant commercial ou le représentant en service à la clientèle d'Unifix. Le client doit conserver le produit en lieu sûr avant son inspection par Unifix;
2. le produit jugé défectueux, de moins bonne qualité ou inférieur aux normes ne doit pas être utilisé ou vendu par le client;
3. au besoin, le représentant commercial d'Unifix organisera une inspection des lieux, obtiendra les faits et parlera des résultats de son enquête avec le client.

GARANTIE LIMITÉE ET RECOURS

Unifix garantit que les produits qu'elle fabrique et vend aux acheteurs immédiats sont exempts de vice de matériau et de fabrication au moment de l'expédition. CETTE GARANTIE RESTREINTE EST LA SEULE GARANTIE APPLICABLE À CES PRODUITS ET REMPLACE ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE ORALE OU ÉCRITE ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONVENANCE À UNE FIN PARTICULIÈRE.

Unifix ne sera en aucun cas responsable de toute perte ou dépense et de tout dommage accessoire, indirect ou immatériel. L'unique recours dont dispose le client pour tout type de réclamation ou d'actions relatives à des produits défectueux sera limité au remplacement des produits (dans le format originalement expédié) ou, au choix d'Unifix, au remboursement ou à un crédit qui ne sera pas supérieur au prix de l'achat d'origine des produits.

Unifix ne sera en aucun cas responsable des produits dits défectueux où le défaut sera survenu de causes indépendantes de sa volonté ou survenu après l'expédition, y compris, sans s'y limiter, en raison d'un accident, d'un mauvais usage, d'une mauvaise installation, d'une contamination ou d'une adultération par d'autres matériaux ou articles ou conditions anormales de température, d'humidité, de saleté ou de corrosion.

Toute allégation que les produits vendus par Unifix étaient défectueux ou autrement non conformes au contrat de vente est annulée si le client ne la présente pas par écrit à Unifix dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle il a découvert ou aurait dû découvrir le défaut ou la non-conformité. Aucune action ou procédure judiciaire visant à se plaindre des articles vendus par Unifix ne peut être intentée par le client plus d'une année après la date à laquelle il a découvert ou aurait dû

découvrir le défaut ou le problème dont il se plaint.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Des fiches signalétiques (FS) sont préparées conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) canadien et aux autres exigences de santé et sécurité applicables au travail. Les fiches signalétiques peuvent être obtenues par le biais de la page d'accueil du site Web d'Unifix à l'adresse www.unifixinc.com ainsi qu'auprès de nos effectifs de vente et du personnel de nos installations de fabrication et sièges sociaux nationaux ainsi que de notre centre de recherche. En outre, les fiches signalétiques sont diffusées périodiquement auprès de toute notre clientèle au moyen d'envois en nombre. Pour avoir de l'aide afin d'obtenir des fiches signalétiques et des données techniques pour l'utilisation la plus efficace des produits d'Unifix, les clients sont encouragés à communiquer avec le département technique à l'adresse : Unifix Inc., 35 rue Unifix, Bromont, QC Canada J2L 1N5 et au numéro de téléphone : 450 534-0955.

DIVERS

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes d'Unifix et sont comprises dans chaque acceptation par Unifix de toute offre du client d'acheter, à moins que cela ne soit autrement formellement entendu par écrit entre Unifix et le client. Si un client offre d'acheter des produits d'Unifix en utilisant son propre bon de commande ou formulaire semblable, Unifix s'objecte et rejette formellement toute modalité proposée dans ce document qui s'ajouterait aux présentes conditions générales de vente, les modifierait ou entrerait en conflit avec elles et ce document ne formera pas une partie intégrale du contrat de vente qui résulterait de l'achat, à moins que la modalité ne soit acceptée et approuvée dans un document écrit lui faisant spécifiquement référence et signé par Unifix.

Unifix se réserve le droit de changer toute clause des présentes en tout temps sans préavis.

Les présentes ne créent pas une relation de distribution ou un contrat, exclusif ou autre, et de tel contrat ou relation ne seront pas induits par tout rapport d'affaires entre Unifix et l'un de ses clients qui achète des produits en vertu de ces conditions générales de vente. Unifix et tout client qui achète ses produits sont libres et ne seront pas pénalisés s'ils cessent de faire affaire ensemble en tout temps, pour toute raison que ce soit et sans avis, à moins que cela ne soit précisé dans un contrat écrit distinct signé par un officier d'Unifix et du client particulier.

Unifix est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi.



FILIALE DE LA COMPAGNIE NATIONAL GYPSUM